

Canada, il n'y avait aucune objection à ce que la province du Nouveau-Brunswick construise le pont elle-même, si elle le désire.

Le sénateur HOLLETT: Y a-t-il quelqu'un qui pourrait donner la permission de bâtir le pont seul?

Le président: On peut soulever la question que peut-être les autorités du Maine pourraient dire: "Ils ont bien l'assentement de l'État du Maine, mais tout le pont pour nous."

Le sénateur HOLLETT: Oui, mais nous n'en savons rien parce que ce n'est pas dit. Le Gouvernement peut-il honorer à n'importe quel droit de construction un pont quel que soit aux États-Unis? Tout ce que nous avons c'est une autorisation anonyme.

Le sénateur McCURDY: Il se peut que nous obtenions l'autorisation voulue mais que les États-Unis disent ensuite que nous ne pouvons pas le construire.

Le sénateur HATTENBURY: Le gouvernement de l'État du Maine a déjà le document nécessaire.

Le sénateur HOLLETT: Mais depuis que le Canada peut-il donner le droit de construire le pont seul?

Le président: Par de soi. Cette autorisation jointe à celle de l'État du Maine serait suffisante, n'est-ce pas?

Le sénateur HOLLETT: Je pensais simplement que je devais attirer l'attention du Comité sur ce point.

Le président: Je crois que la rédaction est correcte.

Le sénateur FURNIER (Médanaska-Restigouche): Je voudrais savoir quelle sorte de navigation il y a à cet endroit?

M. CLARK: Tout cours d'eau navigable en partie est considéré comme navigable sur tout son parcours en vertu de la Loi sur les canaux navigables; et on il s'ensuit qu'il est nécessaire d'avoir l'approbation en vertu de la Loi sur les canaux navigables avant de construire le pont.

Le sénateur Honorable SCHREIBER: J'ai devant moi une proposition pour rapporter le projet de loi s'il n'y a plus de question.

Le projet de loi est rapporté.

Le président: Dois-je rapporter le projet de loi sans modification?

Le projet de loi est rapporté sans modification.

Sur ce la séance est levée.

Le président: Le projet de loi est rapporté sans modification.

Le projet de loi est rapporté sans modification.

Le projet de loi est rapporté sans modification.

Le projet de loi est rapporté sans modification.

Le projet de loi est rapporté sans modification.

Le projet de loi est rapporté sans modification.

Le projet de loi est rapporté sans modification.